



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2022-07

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2022-06-27-00021 - Arrêté modificatif n°2022/56 portant composition du Conseil territorial de santé du Val d'Oise (6 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-06-27-00021

Arrêté modificatif n°2022/56 portant
composition du Conseil territorial de santé du
Val d'Oise

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ modificatif N°2022/56

portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

VU la prise en compte de la candidature de Madame Sylvie NOEL (INDECOSA – CGT) en remplacement de Madame Véronique HELIE

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : L'arrêté N°17/2021 du 13 juillet 2021 est annulé

ARTICLE 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 27 juin 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé du Val d'Oise

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Yves CAILLAUD (FHP)	Madame Ségolène BENHAMOU (FHP)
Monsieur Alexandre AUBERT (FHF)	Madame Sandy THERON (APHP)
Monsieur Renaud COUPRY (FEHAP)	Monsieur Frédéric JAMBON (FEHAP)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Christian BATCHY(FEHAP)	
Docteur Jean Luc PONS (PCME CH Argenteuil) (FHF)	Docteur Edouard DEVAUD (PCME unifiée GHT NOVO) (FHF)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard FOUSSAT (SYNERPA)	Madame Maguelonne LEGAIE (FEHAP)
Madame Murielle HENRY (URIOPSS)	Madame Murielle JAMOT (FHF)
Monsieur Thomas DEMIERE (NEXEM)	Monsieur Laurent BILLARD (URIOPSS)
Monsieur François PARMENTIER (FEHAP)	Madame Karine WINGEL (URIOPSS)

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Madame Fabienne LANGLOIS (Fondation Léonie Chaptal)	Monsieur Youssef ABDAOUI (Association Addictions France)
Docteur Delphine COURTECUISSÉ (Education Nationale)	Madame Laurence CAIRON (Education Nationale)
Docteur Christophe LAMISSE Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie (CNQSP)	Madame Isabelle OLRÉY (Groupe SOS Solidarités – LAM Wangari Maathai)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :
Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur Philippe PIZZUTI (URPS Médecins)	Docteur Thierry GANDON (URPS Médecins)
Docteur Bijane OROUDJI (URPS Médecins)	Docteur Delphine TORTIGET (URPS Médecins)
Docteur Farid YEKHLEF(URPS Médecins)	Docteur Jacques GRICHY (URPS Médecins)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Madame Edith LASSY (URPS Pharmaciens)	
Monsieur Théo LABAT (URPS Masseurs Kinésithérapeutes)	Monsieur Nicolas LEFORTIER (URPS IDE)
Monsieur Georges NOACHOVITCH (URPS Chirurgiens-dentistes)	Madame Isabelle MARQUE (URPS Orthophonistes)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Sophie MELAN (DAC Val d'Oise Sud)	Monsieur Johann LUCAS (COORDINOV DAC Val d'Oise Ouest)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Michel BAUX (CPTS 95)	

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Céline GUYOT (FNEHAD)	Docteur Philippe TAURAND (FNEHAD)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick SIMONELLI (CROM IDF)	

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Agnès ROUSSEAU (Ligue Contre Cancer 95)	Madame Sylvie NOEL (INDECOSA – CGT)
Madame Marie-Claude BOISMARTEL (UDAF 95)	Madame Danièle PHELIZON (UDAF 95)
Monsieur François DELACOURT (UNAFAM)	Madame Mélanie VILAIN (APAJH95)
Madame Françoise MONET (Jalmalv 95)	Monsieur Jean Pierre CAMADRO (Jalmalv 95)
Madame Océane PARIS (Mouvement ATD Quart Monde)	Madame Fatima GHOULAM (Mouvement ATD Quart Monde) – usagers
Monsieur Gérard CARGILL (Association des Diabétiques d'Île-de-France)	Madame Françoise PIQUE Le CUN (Union Régionale IDF UFC Que Choisir)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bernard NOZAY (CDCA)	Monsieur Régis FRANCHETEAU (CDCA)
Monsieur Jean-Claude TETARD (CDCA)	

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Alain GAVILLET (CDCA)	Madame Jacqueline MARYSE (CDCA)
Madame Nicole GAUTHIER (CDCA)	

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Agnès RICARD-HIBON (Conseil Régional IDF)	Madame Nicole LANASPRES (Conseil Régional IDF)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Anne FROMENTEIL (Conseil Départemental 95)	Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE (Conseil Départemental 95)

- ⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Florence FORTIER (Conseil Départemental 95)	Madame Emilie VERDIER (Conseil Départemental 95)

- ⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants
Madame Keltoum ROCHDI (Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise)	

- ⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Monsieur Joël GALLIMIDI (AMF)	Madame Marie-José BEAULANDE (AMF)
Madame Capucine FAIVRE (AMF)	Madame Christiane AKNOUCHE (AMF)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

- ⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Hélène EYCHENNE (DDETS)	Monsieur Johan VERSTRAETEN (Délégué du préfet)

- ⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie VALENTE (CAF)	Monsieur Pierre ROGER (CNAV)
Monsieur Stephan DI IORIO (CPAM)	Docteur Irène BOHN (ELSM 95)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Madame Michèle FOINANT (APEDADYS)
Docteur Jean-Marie TURGIS (CDOS)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.